

M. le Président. Voici deux adresses : l'une des administrateurs du département de la Seine-Inférieure et l'autre des administrateurs du district de Rouen, toutes deux renferment des sentiments patriotiques.

Plusieurs membres : Lisez ! lisez !

Un de MM. les secrétaires donne lecture de ces deux adresses qui sont ainsi conçues :

1° Adresse des administrateurs du département de la Seine-Inférieure.

Nous avons reçu de l'Assemblée nationale une nouvelle qui nous confirme ce que le cri public nous avait déjà annoncé. Les circonstances malheureuses où la patrie se trouve ne nous découragent point; et le patriotisme de nos concitoyens ne fut jamais plus énergique et plus ardent. Nous maintiendrons la Constitution et nous mourrons libres ; nous en renouvelons le serment. L'Assemblée nationale a vaincu de pareils dangers, elle vaincra celui-ci ; notre liberté, le salut de l'Etat, est en elle, et nos espérances ne seront point trompées.

Aux termes de l'article 18 de la loi du 27 mars, nous rassemblons le conseil général de la commune, et nous avons l'honneur d'en prévenir le Corps législatif. Nous avons pris d'ailleurs toutes les précautions propres à assurer la tranquillité de notre département, et prévenir les projets funestes des malveillants qui pourraient le troubler.

Les administrateurs composant le directoire du département de la Seine-Inférieure.

P. S. Nous pensons, Monsieur le Président, que l'intérêt public exige que l'Assemblée nationale nous autorise à faire occuper les forts du Havre et de Dieppe par des détachements de garde nationale qui y feront le service conjointement avec les troupes de ligne. Nous demandons également l'autorisation nécessaire pour faire délivrer des fusils de l'arsenal du Havre à celles des municipalités qui pourront en avoir besoin, pour les gardes nationales qui font le service sur les côtes.

2° Adresse des administrateurs du district de Rouen.

Rouen, le 22 juin 1791,

Dans une circonstance aussi désastreuse que celle de l'enlèvement du roi, nous n'avons que le temps de renouveler en vos mains le serment de vivre et de mourir libres et de maintenir votre sublime ouvrage, de vous donner à vous-mêmes une adhésion, une confiance et un dévouement sans bornes.

Nous sommes, etc. ...

Les administrateurs composant le directoire du district de Rouen.

P. S. Nous donnons, dans ce moment les ordres provisoires pour la tranquillité publique ; nous veillerons jour et nuit pour la maintenir.